

Avant d'élargir les services, nous devrions peut-être mieux informer les Canadiens des services qui existent déjà. Je suis persuadé que tous les députés informent leurs électeurs des heures auxquelles les délibérations de la Chambre sont diffusées dans leur région. En réalité, beaucoup de Canadiens ne savent même pas qu'ils peuvent regarder ces délibérations, et un bon nombre devraient s'acheter un convertisseur avant de pouvoir le faire. Sauf tout le respect que je dois au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria), je tiens à lui dire que sa motion n'est pas le moyen idéal pour assurer une meilleure couverture des délibérations de la Chambre. Au demeurant, je ne vois pas ce qui nous empêcherait de choisir et la tribune et les moyens adéquats pour exposer nos suggestions à ce propos, à savoir augmenter la puissance du réseau de télévision de la Chambre des communes ou le propre réseau parlementaire de Radio-Canada qui programme les délibérations et en diffuse les signaux. Nous en aurons l'occasion lorsque nous étudierons les recommandations du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. Ce comité a effectivement recommandé, dans son rapport, d'améliorer la télédiffusion des délibérations des Communes en proposant de les rediffuser à des meilleures heures d'écoute.

Bref, monsieur le Président, je suis certes en faveur du but de cette motion, mais je ne saurais accepter le mécanisme qu'elle propose pour l'atteindre. Je ne souscris donc pas à la motion comme telle. En outre, nous aurons l'occasion très bientôt de procéder dans les règles à ce sujet lorsque le gouvernement et les partis d'opposition étudieront les recommandations du comité spécial sur le service de diffusion. De cette étude surgiront de nouvelles idées qu'il faudra examiner.

● (1730)

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat et de féliciter mon collègue de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) pour l'initiative proposée dans la motion, à savoir qu'on pourrait prolonger la télédiffusion des activités parlementaires au-delà de ce qu'on fait actuellement, c'est-à-dire au-delà de la journée parlementaire et permettre ainsi à plusieurs Canadiens de voir, de constater, d'entendre et de réaliser combien important ce processus parlementaire s'inscrit dans la vie quotidienne des Canadiens. C'est une initiative positive et constructive, parce qu'elle permettrait à un plus grand nombre de Canadiens de voir à l'œuvre le Parlement canadien, de voir les députés qui les représentent agir à la Chambre, discuter, dialoguer sur les questions importantes.

Je pense aussi que c'est constructif, parce que cela demande l'étude du projet; la motion ne demande pas au gouvernement de faire cela tout de suite, elle dit «étudier» plutôt la proposition afin d'en connaître toute la portée, la faisabilité du projet, par exemple, les coûts. On me dit que ce serait minime. On me dit qu'une personne suffirait pour assurer le service de télécommunication parce que, aujourd'hui, le canal 16 qui sert à la télécommunication et à la redistribution du signal, est un canal

Rediffusion des débats

qui, le soir, on le sait, annonce: Attendez à demain, demain à la reprise des travaux parlementaires et on vous donnera les informations nécessaires.

Je pense que ce serait positif et constructif d'étudier la faisabilité de cette proposition afin d'en connaître réellement les coûts, à savoir si c'est plus qu'une personne ou deux qui seraient impliquées dans l'affaire. Deuxièmement, je pense que c'est constructif au niveau des coûts parce que nous pourrions, peut-être, être surpris de constater que ce n'est pas des coûts exagérés dans le sens du budget et que cela pourrait peut-être être constructif dans le sens que plus de Canadiens sauraient ce qui se passent.

Monsieur le Président, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) nous a parlé des débuts de la télédiffusion des débats de la Chambre. J'y étais moi, et je regarde dans la Chambre et je me sens un peu plus âgé que la moyenne parce que j'étais ici, moi, en février 1977 quand la décision a été prise, et j'étais ici également en octobre 1977 quand on a commencé à télédiffuser les débats de la Chambre des communes. A ce moment-là, je vous avouerai que les lumières et l'ambiance et tout cela était un tout petit peu différent pour plusieurs d'entre nous et de nombreux députés et ministres du temps pensaient que la décision était un peu hâtive et qu'elle pourrait peut-être nous causer beaucoup de problèmes.

Je dois vous avouer que je suis heureux aujourd'hui de constater que cette idée de télédiffuser les débats de la Chambre a permis à plus de Canadiens d'être renseignés sur les activités parlementaires, les activités en particulier du gouvernement, sur les propositions qui sont débattues et les activités en général en ce qui a trait aux débats. Monsieur le Président, personnellement, je pense qu'il est important qu'on étende la diffusion des débats parlementaires si ce n'est que pour permettre au travailleur moyen, le travailleur moyen qui, dans sa journée de travail, n'est pas à la maison et ne peut pas capter le signal à sa télévision parce que, évidemment, il n'a pas de télévision au travail et ce n'est pas non plus le propre d'un travailleur de la construction ou dans un bureau de regarder la télévision, à moins qu'il n'y ait un intérêt particulier.

Je voudrais en venir à cela parce que dans ma circonscription, et je vais être un peu plus paroissial, dans ma circonscription d'Ottawa-Vanier, j'ai beaucoup de fonctionnaires qui s'intéressent énormément aux activités parlementaires parce que cela fait partie du quotidien. Ils y travaillent, ils sont là, ils savent ce qui se passe et ils aimeraient beaucoup voir et entendre les débats parlementaires. Ce n'est pas toujours facile pour eux de le faire durant le jour, mais le soir ils apprécieraient beaucoup pouvoir capter le message du ministre en question sur un projet qui les touche de près ou du député de l'opposition qui fait la critique positive de l'initiative parlementaire. Donc, pour permettre une plus large compréhension et peut-être même informer et renseigner les Canadiens, je pense que l'initiative du député de Glengarry-Prescott-Russell est positive.